Vos droits concernant les traitements de données personnelles en tant que visiteur de la Direction générale de l’immigration du ministère des Affaires intérieures

**1. Coordonnées de la DGIM et de son délégué à la protection des données**

La Direction générale de l’immigration du ministère des Affaires intérieures (la « **DGIM** ») collecte et traite des données à caractère personnel vous concernant (les « **données** ») dans le cadre de l’accomplissement de ses missions d’intérêt public et des obligations légales mises à sa charge. Dans le cadre des visiteurs, elle effectue deux traitements, à savoir la collecte de données dans le cadre de la vidéosurveillance et de la tenue d’un registre de visiteurs.

Les coordonnées de la DGIM, agissant en sa qualité de responsable du traitement, sont les suivantes :

Ministère des Affaires intérieures

Direction générale de l'immigration

Adresse physique : 26, route d’Arlon L-1140 Luxembourg

Adresse postale : B.P. 752 L-2017 Luxembourg

Tél. : (+352) 247-84040

Adresse courriel : [immigration.public@mai.etat.lu](mailto:immigration.public@mai.etat.lu)

Pour toute question concernant le traitement de vos données par la Direction générale de l’immigration, veuillez contacter notre délégué à la protection des données :

* par courriel : [immigration.dataprotection@mai.etat.lu](mailto:immigration.dataprotection@mai.etat.lu)
* Adresse postale : Direction générale de l'immigration B.P. 752 L-2017 Luxembourg

# 2. La licéité et les finalités du traitement et les catégories de données traitées

*La licéité du traitement de données*

L’utilisation du système de vidéosurveillance et du registre de visiteurs sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la DGIM et l’exécution de sa mission d’intérêt public (article 6, (1), e) du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après le « **RGPD** »)) et de ses obligations légales en vertu de la législation applicable, notamment :

* + les article 4, d) et 7 de la loi du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles ;
  + l’article 32 (3) de la loi du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires d’Etat ;
  + les articles 20.1 et suivants du règlement grand-ducal modifié du 13 juin 1979 concernant les directives en matière de sécurité dans la fonction publique.

Le traitement des données est donc principalement nécessaire au respect d’une obligation légale à laquelle la DGIM est soumise et/ou alternativement à l’exécution d’une mission d’intérêt public article 6, (1), e) du RGPD).

A titre subsidiaire, le traitement pourrait être nécessaire aux fins d’intérêts légitimes (article 6, (1), f) du RGPD) poursuivis par la DGIM.

*Les catégories de données traitées*

Pour les visiteurs, la DGIM collecte et traite les catégories de données suivantes :

Par le registre des visiteurs :

* les données relatives à l’identité (nom, date de naissance, société/administration) ;
* les plaques d’immatriculation de votre véhicule (si réservation d’un emplacement de stationnement) ;

Par la vidéosurveillance

* les enregistrements vidéo (images sans le son) des entrées et sorties de la DGIM ainsi que les salles d’attentes.

*Les finalités du traitement*

Les finalités du traitement auxquelles sont destinées vos données sont les suivantes :

* le contrôle d’accès au bâtiment ;
* le contrôle d’accès au parking ;
* la protection des biens de la DGIM (bâtiment, installations, matériel, etc.) ;
* assurer la sécurité du personnel et des visiteurs ;
* détecter des comportements potentiellement suspects ou dangereux susceptibles de provoquer des accidents ou incidents;
* repérer avec précision l’origine d’un incident ;
* organiser et superviser une évacuation rapide des personnes en cas d’incident et de pouvoir alerter en temps utile les services de secours, d’incendie ou des forces de l’ordre ainsi que de faciliter leur intervention ;
* déterminer l’auteur d’un accident ou incident.

# 3. Les sources de données et leurs destinataires

En tant que visiteur, il n’y pas d’autres collectes de données que la collecte directe.

En ce qui concerne l’accès aux images de surveillance, seul le service de gardiennage, c.-à-d. l’agent sur place, a accès en direct aux images.

Des agents dédiés de la DGIM peuvent visualiser les images de surveillance pendant le temps de conservation. Lors d’un incident les images et données pourront être transmises à la Police grand-ducale.

# 4. Collecte des données auprès de la personne concernée : caractère obligatoire de la fourniture de données et les conséquences en cas de refus de les fournir

# La fourniture des données par vous à la DGIM revêt un caractère obligatoire. Un refus de votre part de nous fournir les données demandées entraine une impossibilité d’accéder aux infrastructures de la DGIM.

# 5. La durée de conservation

Les images de la vidéosurveillance sont gardées 8 jours dans les locaux sur les serveurs de la DGIM.

Certaines images peuvent être gardées pour une période plus longue dans le cadre d’une enquête ou pour servir de preuve dans un incident de sécurité.

Les registres de visiteurs sont gardés pendant 5 ans.

**6. Le transfert de vos données vers un pays tiers**

Vos données sont en principe traitées au sein de l’espace économique européen. La DGIM peut toutefois être amenée à transférer vos données vers un pays tiers (c’est-à-dire ne faisant pas partie de l’espace économique européen) ou une organisation internationale dans des cas d’exception dûment justifiés. Les transferts de données sont opérés dans le respect des conditions prévues au chapitre V du règlement (UE) 2016/679 (en application des dérogations pour des situations particulières (articles 49 dudit règlement)). Plus de renseignements quant aux éventuels transferts internationaux de vos données peuvent être obtenus auprès de notre délégué à la protection des données.

# 7. Les droits de la personne concernée

Vous disposez des droits prévus par les dispositions du chapitre III (articles 12 à 22) du règlement (UE) 2016/679. Vous pouvez ainsi, dans les limites de la législation applicable, accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15), obtenir la rectification des données inexactes ou incomplètes (article 16) et obtenir l’effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l’article 17 dudit règlement.

Vous disposez aussi, dans certains cas de figure, d’un droit à la limitation du traitement de vos données (article 18). Veuillez noter que le traitement de vos données n’implique pas de prise de décision automatisée produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire.

Si vous souhaitez exercer ces droits ou pour toute demande relative à la protection des données, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données de la DGIM.

# 8. Réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)

Si, après nous avoir contactés, vous estimez que le traitement de vos données effectué par la DGIM constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 ou que vos droits prévues par ledit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès d’une autorité de contrôle en matière de protection des données, à savoir au Luxembourg la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) (<https://cnpd.public.lu> ; 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux ; Tél. : (+352) 26 10 60-1).